



## LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

LETTRE D'INFORMATION #34 – Octobre 2019

[www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr)

### En bref

- Ce mois-ci, la lettre d'information présente les **outils d'aide à la saisie d'information** ainsi qu'une aide technique pour géolocaliser une adresse.
- Cette lettre complète la documentation et les tutoriels vidéos (création de compte, activation, immatriculation) disponibles sur le site du Registre, **véritables outils d'aide pour les syndicats** notamment bénévoles.



### Les évolutions du Registre

#### Assurer la qualité des données renseignées lors des immatriculations et mises à jour

La qualité des informations renseignées par les télédéclarants (syndics) est essentielle pour permettre aux différents **acteurs du Registre (pouvoirs publics, copropriétaires, potentiels acquéreurs)** de connaître l'état du parc de copropriétés.

Lors de l'immatriculation et de la mise à jour annuelle des données, **un écran d'appui à la saisie des informations peut apparaître**. Il met en avant les données pouvant être incohérentes au regard des autres informations de la copropriété (ex : si les caractéristiques financières sont étonnantes au regard de la taille de la copropriété ou si l'exercice comptable a une durée différente de 12 mois).

Chaque contrôle présenté est non-bloquant et peut être ignoré.



### Le zoom technique

#### Géolocaliser une adresse

Au moins une des adresses sur laquelle la copropriété est située doit être géolocalisée. Pour les syndicats, cette géolocalisation peut être effectuée en renseignant :

- **L'adresse principale de la copropriété**, grâce à la saisie prédictive du champ « Adresse ». Une fois ajoutée, l'adresse est cochée (☑) et géolocalisée. Dans ce cas, les syndicats n'ont pas l'obligation de renseigner la (les) **parcelle(s) cadastrale(s)** ;
- **La parcelle cadastrale**. Si, lors de leur saisie, les parcelles cadastrales ne sont pas géolocalisées, les télédéclarants sont invités à reporter les coordonnées renseignées sur le **Géoportail** comme indiqué ci-dessous.



- 1 Se connecter au **Géoportail**
- 2 Rechercher la copropriété
- 3 Sur la parcelle de la copropriété, effectuer un clic droit (☑)
- 4 Sélectionner le champ « Adresse/coordonnées du lieu »
- 5 Reporter sur le Registre les données de la parcelle



### Les chiffres clés\*



397 810 copropriétés

Immatriculées



### Lots principaux\*

38% Moins de 10 lots

49% 11-49 lots

13% 50-199 lots

0,81% Plus de 200 lots



10 051 045 lots  
à usage d'habitation



54 874 télédéclarants  
actifs

\*Données au 30/09/2019

Les lots principaux correspondent aux lots à usage d'habitation, de bureaux ou de commerce



### Liens utiles

Accueil du Registre : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/>  
S'abonner à la newsletter en cliquant sur ce [lien](#)



L'annuaire des  
copropriétés



Le guide utilisateur  
(immatriculation, mise à jour...)



Mémo :  
Adresses

